Covid-19 : les autostests de dépistage arrivent progressivement en pharmacie

En complément du test RT-PCR et du test antigénique par prélèvement nasopharyngé profond, les autotests antigéniques par prélèvement nasal dit TROD (tests d'orientation diagnostique rapides) viennent compléter l'arsenal des tests disponibles pour dépister la Covid-19 dont la circulation est toujours très active. Homologués par la Haute Autorité de Santé depuis le 16 mars, ces tests à réaliser soi-même, moins invasifs sont progressivement disponibles en pharmacie, depuis le 12 avril. Les kits seront également déployés dans les lycées à partir du 3 mai prochain. Comment fonctionnent-ils ? A qui sont -ils destinés ? Dans quelles conditions les réaliser ? La Fédération vous informe.

Ce qu'il faut retenir

Les autotests sont des tests d'orientation diagnostique antigénique rapides (TROD) , réalisés par un prélèvement nasopharyngé moins profond, moins traumatisant mais ils sont un peu moins fiables. L'intérêt de ces autotests est leur simplicité d'utilisation et la possibilité d'en avoir un sous la main à n'importe quel moment pour être réalisé dans la sphère privée ou dans le cadre d'un dépistage collectif (lycée, entreprise...). (Voir mode d'emploi ci-dessous)

Qui peut en bénéficier ? Les personnes âgées de plus de 15 ans dès lors qu'elles ne présentent pas de symptômes de la Covid-19. En cas de symptômes, c'est la réalisation d'un test RT-PCR en laboratoire ou d'un test antigénique en pharmacie qui doit être privilégiée qui devra être complétée, en cas de positivité, par un test en laboratoire avec test de criblage pour repérer les variants.

Tout test positif devra être complété par un test RT-PCR avec criblage, suivi par un isolement immédiat, y compris au travail et par une déclaration permettant d'identifier les cas contacts (Assurance Maladie).

- Attention néanmoins, un résultat négatif à l'autotest ne dispense pas de maintenir les gestes barrières
- La fiabilité de ces tests est loin d'être parfaite et il est donc possible d'avoir un faux négatif (20%) et même de rares faux positifs (1%)
- Si vous êtes un cas contact un RT-PCR est préférableComment se les procurer ? Uniquement en pharmacie – prix maximum de 6 euros sauf pour certaines professions (voir détail, ci-dessous)

Deux grandes catégories de tests sont actuellement disponibles

1/ Les tests de première intention, pour rechercher le virus au moment du test (à visée diagnostique)
Objectif : savoir si la personne est infectée **au moment du test**

- Les tests virologiques
- RT-PCR par prélèvement nasopharyngé
- Les tests antigéniques par prélèvement nasopharyngé (disponibles en tests rapides d'orientation diagnostique-TROD ou tests de diagnostic rapides TDR)
- Les tests RT-PCR salivaires (effectués prioritairement pour certaines populations)
- Les autotests antigéniques par prélèvement nasal

2/ Les tests de seconde intention pour détecter des anticorps spécifiques du SARS- COV2 (à visée non diagnostique)

- Les tests sérologiques (prise de sang)
Objectif : savoir si la personne a été infectée par le virus **par le passé ou si l'immunisation par le vaccin est efficace (ce ne sont pas les mêmes anticorps qui sont recherchés)**

En savoir plus : Coronavirus COVID-19 : les différents types de tests | Agence régionale de santé Normandie (sante.fr)

A quoi sert l'autotest antigénique ?

Tout comme les autres tests disponibles, l'autotest est un dispositif médical. Concrètement, il fonctionne de façon semblable à un test antigénique mais, à la différence d'un test antigénique par prélèvement nasopharyngé réalisé par un professionnel de santé, il est à réaliser soi-même.
Le prélèvement s'effectue à l'aide d'un écouvillon (coton-tige épais et plus court) à introduire moins profondément dans la cloison nasale. Pour bien réaliser le prélèvement et améliorer la fiabilité des résultats, il est nécessaire de suivre attentivement les instructions présentes sur la notice d'utilisation du fabricant. Il se présente sous la forme d'un kit de test. Ce test permet de détecter de manière rapide et autonome si l'on est porteur du virus SARS-CoV-2. Il peut être réalisé dans la sphère privée ou dans le cadre d'un dépistage collectif (lycée, entreprise...).

Comment l'utiliser ? Mode d'emploi

L'intérêt de ces autotests est la simplicité d'utilisation et la possibilité d'en avoir un sous la main à n'importe quel moment (avant une réunion de famille, par exemple). Mais comment faut-il les utiliser ? En pratique, 4 étapes doivent être respectées :
- Etape 1 : La préparation - Il faut au préalable se laver les mains, sortir les éléments du kit, prendre connaissance des pièces et lire la notice d'utilisation.
- Etape 2 : La réalisation - L'écouvillon (ou coton tige en langage commun) doit être inséré délicatement et de manière verticale (vers le haut) dans l'une des narines à 2 à 3 cm de profondeur. Il faut ensuite changer de sens et le positionner horizontalement. Tournez et retirez. Certains tests nécessitent un prélèvement dans la seconde narine. Le résultat du test est disponible en moins de 30 minutes.
- Etape 3 : L'analyse du résultat - Deux barres : vous êtes positif à la Covid-19. Une barre : vous êtes négatif. Aucune barre : le test n'est pas valide et il vous faut réaliser un nouveau test.
- Etape 4 : Se débarrasser de ce déchet potentiellement contaminant - qu'il soit positif ou négatif, il est très important de jeter précautionneusement le kit. Pour cela, emballez le test dans deux sacs plastiques, mettez-le dans votre poubelle classique et lavez-vous les mains.

Toutes ces informations sont détaillées ici : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_auto-test_9avril2021_tc.pdf
En cas de doute, vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien.

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes âgées de plus de 15 ans dès lors qu'elles ne présentent pas de symptômes de la Covid-19 peuvent bénéficier de ces autotests. En cas de symptômes, c'est la réalisation d'un test RT-PCR en laboratoire ou d'un test antigénique en pharmacie qui doit être privilégiée. Attention néanmoins, un résultat négatif à l'autotest ne dispense pas de maintenir les gestes barrières : la fiabilité de ces tests est loin d'être parfaite et il est donc possible d'avoir un faux négatif. Ces autotests pourraient être proposés dans les établissements scolaires par exemple.

Pour en savoir plus sur les publics concernés: https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/autotests-covid-19

Où se les procurer et à quel tarif ?

Ces autotests peuvent être achetés exclusivement en pharmacie. De manière générale, ils ne sont pas pris en charge par l'Assurance Maladie mais ne pourront excéder le prix de 6 euros.

Ils pourront cependant être délivrés gratuitement sur présentation d'un justificatif professionnel aux :
- salariés des services à domicile suivants intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap : Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), Service polyvalent d'aide et de soins à domicile pour personnes âgées et/ou handicapées adultes (SPASAD), Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ;
- salariés de particuliers employeurs intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap pour des actes essentiels de la vie ;
- accueillants familiaux mentionnés à l'article L. 441-1 du code de l'action sociale et des familles accompagnant des personnes âgées ou en situation de handicap

Arrêté du 10 avril 2021 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Que faire si le résultat de l’autotest est positif ?

Si le résultat du test est malheureusement positif, il est important de confirmer le "diagnostic" avec un test RT-PCR en laboratoire et de commencer à s'isoler sans délai (port du masque, rester dans une pièce séparée de son entourage si possible, distanciation physique, aération des pièces, etc.). Il faut également prévenir immédiatement ses proches et ses personnes contacts afin qu’ils se fassent également tester au plus tôt. Si le diagnostic est confirmé par le test RT-PCR, il faut s’isoler au minimum 10 jours durant lesquels l’état de santé doit être surveillé (prise régulière de température, traitement en cas de fièvre, surveillance renforcée de la glycémie...). A l'issue du 10ème jour, et s'il n'y a pas de fièvre, l'isolement peut être levé. Pendant les 7 jours qui suivent, les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés. Bien entendu, si les symptômes s'aggravent, il est important de consulter son médecin voire d'appeler le 15 (en cas de difficultés à respirer notamment).
https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/autotests-covid-19

Que faire si le résultat de l’autotest est négatif ?

Bonne nouvelle, le résultat du test est négatif. Attention toutefois : la prudence reste absolument de rigueur puisque la fiabilité de l'autotest n'est pas totale. Il est possible d'obtenir un résultat faux-positif et donc d’être porteur du virus en quantité non détectable. Ce risque est d'autant plus élevé si le prélèvement a été mal réalisé. Comme pour tous les autres tests, il est donc nécessaire de continuer à respecter les gestes barrières !

https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/autotests-covid-19

Les autotests sont-ils fiables ?

Oui, mais...
Ces tests ont une capacité à détecter le virus de la Covid-19 chez une personne infectée d'au moins 80% et le risque d'obtenir un résultat faussement positif est très faible (1/%), à condition, toutefois, qu'il ait été bien effectué. Il est également nécessaire de se tester de manière répétée, au moment où le virus est plus facilement détectable, c'est- à- dire au début de la maladie, lorsque l'on est plus contagieux.

Sources :
Haute Autorité de Santé :
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3243463/fr/covid-19-quelle-place-pour-les-tests-antigeniques-nasaux-dans-la-strategie-de-depistage

Assurance Maladie :

https://www.ameli.fr/val-de-marne/assure/covid-19/les-tests-de-depistage-de-la-covid-19

Crédit photo : Adobe Stock